

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 19 Février 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 19 membres, absents excusés ayant donné procuration : 8 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

**POINT N° 480****DETR-DSIL 2025 – DEMANDE DE SUBVENTION - SOUTIEN EXCEPTIONNEL  
POUR IMPONDERABLES ET IMPREVUS ET LEURS IMPACTS SUR L'OPERATION  
DE RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE AALBERG**

Mme la Maire expose l'objectif du projet de la rénovation de l'Ecole Élémentaire Aalberg et les impondérables et imprévus survenus dont les répercussions impactent 2025.

2025 est l'année de finalisation de l'opération. Son suivi et l'organisation de la livraison du bâtiment rénové sont confiés à la SERS, en tant que maître d'ouvrage délégué. A ce titre, les marchés contractés avec le maître d'œuvre et les entreprises de travaux de l'opération lui ont été transférés. De l'avis de la SERS, l'opération de rénovation de ce bâtiment patrimonial relève maintenant d'une réhabilitation lourde, donc complexe.

En 2024, il est à déplorer de nouveaux impondérables et imprévus liés à la météo, à la défaillance d'une entreprise et au traitement de 4 nouvelles mérules.

Les aléas sur les travaux en 2024 ont porté principalement sur :

- l'électricité
- l'isolation thermique par projection de chaux-chanvre
- le traitement de 4 mérules supplémentaires
- les reprises de la charpente et de diverses boiseries, impactées par la mérule.

La pluviosité exceptionnelle de l'année a eu pour conséquence une très forte humidité qui a imprégné les murs de cet ancien bâtiment, humidité a nécessité le recours à une entreprise pour assainissement d'un mur, et n'a pas permis aux travaux prévus de se dérouler pendant les mois d'hiver 2024.

4 nouvelles mérules ont été découvertes et traitées en urgence. Ce traitement a occasionné le remplacement de nouvelles boiseries ainsi que la reprise d'une partie de charpente complémentaire.

Au début de l'année 2024, la défaillance de l'entreprise du lot électricité a généré 4 mois de casi suspension du chantier. Les délais liés à la démarche de l'administrateur judiciaire, à  
*Délibération rendue exécutoire par publication à compter du ...* **04.03/2025**

l'obtention du jugement de liquidation de l'entreprise et au recrutement d'un nouvel électricien par un nouvel appel d'offre sur le lot, ont pour conséquence une substantielle augmentation du coût du marché et un glissement du planning avec un impact conséquent sur le déroulement des tâches des autres lots. L'attribution du lot au nouvel électricien a permis de remettre le chantier en route, mais a nécessité une modification importante de l'ordonnancement et du planning.

Cette situation a perturbé, par un effet domino, les travaux d'isolation thermique. Ce chantier s'est vu très ralenti à la période estivale et automnale 2024, et au redémarrage du lot électricité il n'était plus possible, en période hivernale, de procéder dans les règles de l'art à la projection des isolants et enduits. L'entreprise a donc dû doubler le nombre de compagnons sur ce chantier au début de l'année 2025 et un cantonnement provisoire par zones a dû être installé pour obtenir une température de mise en œuvre minimale dans les zones d'intervention et pouvoir finaliser les travaux d'isolation et d'enduits intérieurs compatibles avec le bâti ancien.

La remise sur les rails de la globalité de l'opération a demandé un travail non négligeable au maître d'œuvre et à la maîtrise d'ouvrage déléguée, tant pour la réorganisation des tâches et du planning des travaux, par itérations successives au gré des impondérables, que pour la passation des marchés publics correspondants.

Pour ces raisons, la Ville sollicite un nouveau soutien exceptionnel pour impondérable (mérule) et pour imprévus (charpente, boiseries, électricité). Le coût afférent à ces aléas est estimé à **423 22,48 € HT soit 507 866,97 € TTC**.

Ces dépenses imprévisibles sont susceptibles de bénéficier d'un soutien exceptionnel de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), qui permettrait de financer jusqu'à 60% du montant des coûts d'étude et des travaux.

Le plan de financement prévisionnel de cette tranche de l'opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</b>			
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR-DSIL	253 933,49 €	60%
Région			
Département			
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres			
Emprunt		169 288,99 €	40%
<b>Total HT</b>		<b>423 222,48 €</b>	<b>100%</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 15 février 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31 août 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré,

**APPROUVE** le plan de financement exposé pour cette tranche de l'opération estimée à 423 222,48 €HT.

**AUTORISE** Mme la Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

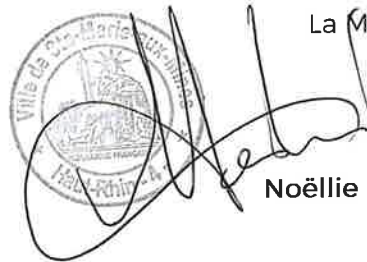
Délibération adoptée à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,



Gaëlle SKOCIBUSIC

La Maire,



Noëllie HESTIN